

Projet de Conseil Supérieur des Marocains de l'Étranger Peut-on croire que la route de l'espoir passe désormais aussi par le Maroc?

Concertation bien ordonnée...

Le 6 novembre 2006, SM le Roi Mohammed VI confiait au Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH), la mission d'élaborer un avis en vue de la création d'un Conseil supérieur des communautés marocaines résidant à l'étranger.

Le 3 juin 2007, soit huit mois plus tard le CCDH avait, avec une célérité remarquable, quasiment mené sa mission à terme puisque à cette date, était achevée une large consultation à laquelle avaient participé des milliers d'originaires du Maroc, installé en Europe et en Amérique, mais aussi – on les oublie trop souvent – en Afrique, au Moyen Orient et en Asie.

Le travail du CCDH dans le cadre de la réflexion sur le projet de CSME a consisté en

- deux questionnaires adressés à plusieurs milliers personnes
- des dizaines de rencontres et tables rondes (dont six au Canada) avec les membres des communautés dans leurs pays de résidence

- quatre séminaires organisés à Rabat sur des sujets tels que «femmes et émigration», «identité, culture et religion» ou «citoyenneté et participation». Et auquel ont participé quelques huit cent Marocains du Monde.

La concertation a permis d'une part d'actualiser la connaissance sur l'émigration marocaine jusque là disponible par bribes éparses et, d'autre part, de mieux approcher les besoins réels des communautés et de prendre leur avis sur ce que devraient être le CSME, ses objectifs, son rôle, sa composition et ses méthodes de travail.

Des dizaine de milliers d'avis et propositions ont ainsi été recueillis dans une trentaine de pays différents, dont l'exploitation devra être achevée fin juillet et dont devrait émaner le profil du Conseil.

Les articles qui suivent décrivent une partie de ce processus ; qui n'est au demeurant pas encore achevé, la réflexion pouvant encore être alimentée par les points de vues de ceux parmi les membres de nos communautés pourraient n'avoir pas encore eu l'occasion de s'exprimer et qui tout loisir de dire leurs avis via le site Web du CCDH, www.ccdh.org.ma

Un projet de société qui prend forme...

Trois millions; c'est le nombre des Marocains qui ont choisi – ou qui ont été contraints – de vivre ailleurs qu'au pays. Trois millions c'est aussi le nombre des habitants de quelques dizaines de pays membres de l'ONU dont bon nombre figurent parmi les meneurs du classement IDH. C'est donc, osons le syllogisme, un potentiel de développement jusque-là assez largement inexploité par le pays des origines.

Ainsi posée l'équation paraît simple. La réponse dès lors semble évidente: mobilisons ce potentiel! Admettons cependant que la formulation est simpliste; elle ressemble même à un extrait de discours électoral ou à une réflexion académique, c'est-à-dire à l'une de ces envolées verbales ou scripturales que l'on oublie une fois écrites ou prononcées. Et, longtemps, on s'en est contenté; pour des raisons diverses que personne ne souhaitait vraiment élucider afin de ne point tomber dans des considérations politiques ambiguës et embarrassantes.

Le temps des « z'magria(s) »

Des décennies durant, quitter le Maroc c'était partir à la recherche ou la rencontre de l'espoir dont les horizons étaient ici bouchés. C'était également accepter une rupture violente et douloureuse du cordon ombilical, accepter le mépris de ceux qui nous gouvernaient pour ces « z'magria(s)»; Ils mettront des décennies à devenir des TME tout juste bons à trimer pour rapatrier des devises fortes, à se faire trander aux frontières ou ailleurs; exposés de surcroît à toutes les méfiances puisque susceptibles d'introduire – lors de leurs brèves «facances» – les germes du changement dans une société que l'on voulait alors immobile et immuable. C'était enfin se faire délester de toute citoyenneté, puisque la géographie empêchant déjà la participation civique au pays-source, il

était vigoureusement recommandé d'éviter tout engagement dans la société d'accueil. Ne restait alors plus qu'à subir, et en silence, la dictature douce des origines et à cultiver une détresse culturelle qui a fini par devenir une culture de la détresse et de la solitude, deuil permanent constamment ravivé, notamment par les visites obligées à des consulats-épouvantails, représentations et symboles d'un certain contre-Maroc...

Mythes, idées et réalités

Peut-on croire aujourd'hui que ce temps fut? peut-on croire que la route de l'espoir passe désormais aussi par le Maroc? sans aucun doute oui; mais pas sans admettre la nécessité de réfléchir à quelques indispensables préalables et pré requis.

Certes nos anciens TME, après avoir été promus RME ont aujourd'hui été élevés à la dignité de Marocains du monde; surtout, leur allégeance n'est plus antinomique de doubles (voire de triples) appartenances nationales et leur marocanité est plus que jamais insoluble dans l'éloignement. Mais tout n'est pas encore dit, loin s'en faut!

- D'abord, il faudra qu'au Centre, c'est-à-dire au niveau de la décision que l'on cesse de croire à l'existence d'une Communauté marocaine expatriée homogène pouvant constituer une «diaspora», concept assurément étranger à nos mœurs, us et culture. En réalité, il existe DES communautés marocaines, diversifiées par la chronologie de leurs émigrations, par l'âge, le niveau d'éducation, le lieu de naissance, l'influence de la culture d'accueil etc.

- puis il faudra se rendre compte que tous ne sont pas également informés de toutes les évolutions en cours; on sait partout – confusément – qu'il se passe quelque chose au Pays, mais pas qu'un projet de société est en train de prendre forme et que quiconque le souhaite y trouvera

place et lieu.

- Ensuite, on devra cesser d'agiter l'idée (le mythe?) du « retour au pays » et commencer à explorer les voies de la mobilité à l'exemple des «snow birds» canadiens – enfin il faudra bien que l'on cesse de considérer que les Marocains du monde sont seulement des Marocains alors qu'ils ne peuvent plus être que des «originaires du Maroc», indéfectivement liés au pays par le cœur et qui ne pourront être vraiment utiles que dans la mesure de leur intégration et épanouissement dans leur pays second.

Comme un « besoin de Maroc »...

Le futur Conseil Supérieur des Marocains de l'Étranger saura-t-il répondre à ces préoccupations? Disons sans détour que la réponse à cette question est largement entachée de scepticisme; au Maroc, qui est décidément un pays où l'on chuchote beaucoup et où l'on s'exprime trop peu, il s'est trouvé beaucoup de monde qui n'y voit qu'un « un Conseil de plus », une manière de faire oublier le débat sur le droit de vote des émigrés, une manière aussi de distinguer – pour mieux les rallier – quelques «barons» de l'émigration...

Il est vrai aussi que l'approche développée par le CCDH – en charge de la réflexion qui doit permettre la définition du projet – est tout, sauf conventionnelle.

Il n'a en effet pas été sacrifié aux vieux réflexes centralisateurs sous l'emprise desquels il aurait fallu commencer l'exercice par l'identification des objectifs, des prérogatives, des structures et même, de la composition du CSME. On aurait ainsi choisi la voie de la facilité mais certainement pas celle de l'efficacité. En revanche, la méthodologie employée, celle de la concertation multiforme et multidirectionnelle*, a généré des milliers de documents qui, correctement exploités, permettront d'actualiser la connaissance des communautés d'originaires du Maroc, de leurs perceptions, de leurs aspirations et besoins, leurs capacités et disponibilités, en un mot de leur «besoin de Maroc». Ce «besoin de Maroc», le CSME pourra certainement y répondre en palliant une lacune historique: doter le pays d'une stratégie de l'émigration qui lui a jusqu'aujourd'hui toujours fait défaut et dont le premier avantage pour naître de l'harmonisation des politiques des nombreuses institutions, fondations et administrations qui agissent en la

matière mais en rangs séparés.

Cette stratégie permettra également d'élaborer les politiques les plus adéquates; celles qui permettront de reconstruire la citoyenneté en déshérence des originaires du Maroc installés en Afrique ou dans le monde arabe, de ranimer la citoyenneté hésitante des deuxième et troisième générations de Marocains d'Europe et d'Amérique, de renforcer la citoyenneté fatiguée des premiers émigrés... Une fois cela dit et admis, le reste n'est plus que philosophie et technicité; y compris la controverse sourde autour du mode de désignation des futurs membres du Conseil, entre les partisans de l'élection qui n'ont pas pu échapper à la tentation dogmatique du votisme et les tenants de la désignation peut-être un peu trop pragmatique.

*Près de 1 million de Canadiens vivent et travaillent en Floride, en Californie ou au Mexique de novembre à avril et au Canada de mai à octobre. On les appelle «snow birds». Leurs revenus viennent généralement de leurs activités professionnelles extérieures; dans leur pays d'origine, ils sont particulièrement actifs dans l'associatif et l'économie sociale

Me DAHO MOKHTAR, LL.B., LL.M. AVOCAT-CONSEIL

DROIT MATRIMONIAL : DIVORCE À L'AMIABLE

DivorceExpressQuebec.com

Pour un divorce ou une séparation légale à l'amiable rapide, sans stress et peu coûteux : 399 \$, taxes incluses. Entièrement par Internet ou par la poste, pour tout le Québec. Visitez le site Web pour savoir comment procéder.

Web : <http://www.divorceexpressquebec.com>

Courriel : daho@divorceexpressquebec.com

DROIT DE L'IMMIGRATION

- conseils préalables à une demande de parrainage.
- appel et recours en matière d'un parrainage refusé.
- conseils pour une demande de résidence permanente au Canada.
- tout problème relié à l'immigration : motifs humanitaires, etc.

Me Daho Mokhtar, LL.B., LL.M. Avocat-Conseil
8989, Rue Lajeunesse, Bureau 102, Montréal, Qc, H2M 1S1 Métro :Crémazie.

Tél. : 514-387-2699 – Fax : 514-384-4926

E-Mail-Courriel : daho@dahomokhtar.com